

- ↪ **Antenne Maison des Services Publics** : Le Conseil Municipal décide d'accueillir à Brassac une antenne de la Maison des Services Publics. En effet, depuis de très nombreuses années, les bureaux de permanences de l'Hôtel de Ville sont utilisés chaque semaine par divers services (CAF, CPAM, assistances sociales, Impôts...). Par ailleurs, la demande de présence de services supplémentaires s'est manifestée de la part de la population et d'entreprises locales. Il s'agit notamment des services liés à l'emploi (ANPE, ASSEDIC...), la DDE pour les permis de construire, ainsi que les services liés au droit et au citoyen et les différents services liés à la santé. En plus des structures existantes, la commune dispose de locaux supplémentaires qui pourront être aménagés.
- ↪ **Compte de Gestion 2005 (Commune – Budget de l'Eau et de l'Assainissement – Budget des Services Funéraires)** : Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2005 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
- ↪ **Renouvellement Convention « L'Ecole rencontre les Arts de la scène** : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention biennale relative au Réseau Jeune Public « L'école rencontre les arts de la scène » commençant le 1^{er} septembre 2006 et finissant le 31 août 2008
- ↪ **Aménagement accès lotissement Demande de subvention - Amendes de Police** : Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de la part du Conseil Général au titre des amendes de police pour les travaux de voirie liés à l'aménagement des accès au futur lotissement communal sis au lieu-dit « Croix de Castres ».
- ↪ **Autorisation mandatement dépenses d'Investissement** : Monsieur le Maire est autorisé avant le vote du Budget Primitif à mandater des factures relatives à des dépenses d'investissement (Travaux éclairage public 2005 et renforcement réseaux Croix de Castres)
- ↪ **Demande modification Carte Communale** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle cadastrée section B n° 611 n'est pas incluse en totalité dans le périmètre constructible de la Carte Communale, ce qui semble être plutôt une erreur de tracé qu'une volonté délibérée de la part de la commission chargée de l'élaboration de ladite carte communale.
Par ailleurs, dans le cadre d'un projet de développement de son activité, la SARL « Le Camboussel », propriétaire du Village de Vacances, souhaite construire un abri ouvert à usage de réception et d'animation. La configuration pentue du site ne permettant pas l'implantation de ce bâtiment ailleurs que sur la parcelle 611, le Conseil Municipal sollicite une modification du zonage de la carte communale afin que la totalité de ladite parcelle soit constructible.
- ↪ **Renouvellement Marché Travaux Electrification Rurale** : Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de renouveler le marché de travaux d'Electrification Rurale. Il précise qu'une procédure groupée est organisée et propose d'adhérer au groupement de commandes n° 9.
Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes n° 9, fixe, pour la période triennale, le montant minimum du marché, à 45 000 euros et le montant maximum à 180 000 euros, désigne parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune Monsieur Damien Cros en qualité de membre titulaire et Monsieur Jacques Vidal en qualité de membre suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement, et autorise Monsieur Maire à signer la convention de groupement ainsi que les différentes pièces du marché.
- ↪ **Convention pour la réalisation de la mission d'inspection par le Centre de Gestion de la FPT du Tarn** : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la FPT du Tarn pour une durée de 3 ans afin de lui confier la mission d'inspection des règles d'hygiène et de sécurité du travail.
- ↪ **Travaux Salle de Sports – Choix de l'entreprise** : Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de renforcement des arcs en lamellé-collé de la salle polyvalente Place Belfortès à la Société CHARPENET.